



## Comptable auto entrepreneur

Par **mezkha**, le **01/12/2010** à **21:56**

Bonjour,

je souhaite devenir auto entrepreneur. Je veux proposer des travaux de comptabilité générale et de secrétariat pour les entreprises individuelles (pour les artisans en bâtiment). J'ai un D.U.T. en gestion des entreprises et des administrations. Comme expérience : depuis 2004 je m'occupe de la comptabilité de l'entreprise de mon mari (artisan en bâtiment). Avec mon logiciel de compta, je fais tous (devis, facturation, saisies, tenues de compte, déclarations tva, bulletin de paie, déclarations trimestrielles, liasses fiscales.....).

En allant sur le net, j'ai appris que je ne peux pas me mettre en AE, que c'est réservé aux experts comptables inscrit à l'ordre des EC. et d'autre part, j'apprend que je peux réaliser mon projet.

Pourriez vous m'éclairer?

Je vous en remercie

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **16:29**

Vous imaginez ce que va vous demander comme montant, l'assurance professionnelle ? parce que vous devez en avoir une, sinon, si vous faites une erreur, vous devrez payer de votre poche toutes les conséquences financières de votre erreur. C'est un coup à s'endetter à vie.

De plus, renseignez vous sur la taxe remplaçant la taxe professionnelle, les auto-entrepreneurs viennent d'avoir la mauvaise surprise de devoir payer une taxe dont le montant est supérieur à leur chiffre d'affaire.

Sur l'aspect légal, allez simplement à la CCI, ils devraient pouvoir vous renseigner, mais je pense que vous ne pouvez pas.

Par **fabienne034**, le **02/12/2010 à 18:12**

bonjour,

vous agissez dans le cadre d'une profession règlementée d'expert comptable

et vous devez avoir l'agrément de l'ordre

de plus ce qui est dit plus haut n'est pas faux

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur:

<http://www.fbils.net/autoentrepreneur.htm>

Par **lammaya**, le **03/12/2010 à 08:14**

merci pour vos réponses,  
je mets mon projet à la poubelle!! je n'ai pas envie d'avoir de problème.

Par **LionelLec**, le **03/12/2010 à 14:35**

Bonjour,

Je valide les propos tenu précédemment, vous ne pourrez pas ouvrir une auto entreprise qui facture exclusivement de la prestation comptable, les seules personnes habilité à le faire son les experts-comptables. Ils ont des obligations et des responsabilités propres à leur profession. En cas de problème il dispose d'assurances et d'avocats que vous n'aurez pas.

Petit résumé de ses obligations : [http://www.l-expert-comptable.com/comptabilite/le-role-de-l-expert-comptable/expert-comptable-quelles-obligations\\_353.html](http://www.l-expert-comptable.com/comptabilite/le-role-de-l-expert-comptable/expert-comptable-quelles-obligations_353.html)

Désolé pour votre projet...et bonne continuation !